

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

Point 3.7 de l'ordre du jour provisoire

CE170/10
1^{er} juin 2022
Original : anglais

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS

TABLE DES MATIÈRES

I.	Le comité d’audit de l’OPS	3
	Rôle et fonction du comité d’audit.....	3
	Période couverte par le rapport.....	4
II.	Questions relatives aux enquêtes et à l’éthique.....	5
III.	Sécurité informatique	6
IV.	Viabilité de l’assurance maladie après la cessation de service.....	7
V.	Programme, budget et évaluation	8
VI.	Gestion du risque institutionnel et système d’information pour la gestion du BSP	9
VII.	Questions d’audit interne.....	10
VIII.	Questions d’audit externe.....	11
IX.	Conclusion	12
X.	Recommandations du comité d’audit émises durant la période couverte et principales recommandations en suspens émises lors des périodes précédentes.....	13

I. LE COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS

Rôle et fonction du Comité d'audit

1. Le 49^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a mis en place le Comité d'audit en 2009 aux termes de la résolution CD49.R2, *Création du Comité d'audit de l'OPS*. Le Comité d'audit a tenu sa première réunion en novembre 2010. Les membres du Comité d'audit sont nommés à titre personnel pour un maximum de deux mandats complets de trois ans chacun. Les membres actuels du Comité d'audit sont Martín Guozden, nommé pour un second mandat de trois ans en 2021, Alan Siegfried, nommé en 2019, et Clyde MacLellan, nommé en 2020. La présidence du Comité est assurée à tour de rôle sur une base annuelle par les trois membres. M. MacLellan est le Président actuel.

2. Le concept de comité d'audit constitue une meilleure pratique normale et reconnue internationalement à la fois dans le secteur privé et public, qui est maintenant bien établie dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité d'audit de l'OPS contribue à renforcer la gouvernance, la responsabilité, la transparence et l'administration générale de l'Organisation et aide le Directeur et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision. Pour en garantir l'efficacité, les membres du Comité d'audit de l'OPS sont des experts de la plus haute intégrité qui sont à la fois impartiaux et totalement indépendants de l'organisation qu'ils servent. Les trois membres actuels du Comité d'audit de l'OPS fournissent collectivement, entre autres, une expertise dans les processus de gouvernance et de responsabilité, de l'audit externe, de l'audit interne, du contrôle interne, de la gestion des risques, de la gestion des risques, de la gestion et des rapports financiers, de la comptabilité, du suivi et de l'évaluation, de la planification et la budgétisation, ainsi que de l'éthique et de l'intégrité. Les trois membres ont tous une vaste expérience de haut niveau au sein du système des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux et nationaux du secteur public. Leur seul lien avec l'OPS est le Comité d'audit, et ils ne reçoivent aucune rémunération pour leur travail en dehors des frais de déplacement.

3. Conformément à son mandat, le Comité d'audit conseille le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) ainsi que les États Membres de l'OPS par l'entremise du Comité exécutif. Les travaux du Comité d'audit sont menés conformément aux meilleures pratiques internationalement reconnues. Il se réunit normalement deux fois par an pour une réunion de deux jours, au cours de laquelle il rencontre le Directeur, la Haute direction et d'autres membres du personnel, ainsi que le vérificateur général et le commissaire aux comptes. En outre, le Comité d'audit examine les documents et les politiques qui sont fournis lors de ses réunions, reçoit des informations et des présentations, et tient des séances à huis clos, exécutives ou privées avec certains présentateurs sans la présence des membres de la Direction. Il peut, si nécessaire, se rendre dans les bureaux de représentant de l'OPS/OMS et les centres panaméricains. Aucune visite de ce type n'a été effectuée au cours de la période couverte par le présent rapport. C'est en mars 2013 que le Comité d'audit s'est rendu dans un bureau de représentant de l'OPS/OMS ou dans un centre panaméricain pour la dernière fois.

4. Un aspect important du Comité d'audit est qu'il a un rôle consultatif et qu'il ne mène pas d'enquêtes ni d'audits externes ou internes. Il n'est pas responsable du fonctionnement ou de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion financière ou des risques, ni d'aucun des autres domaines d'activité qu'il examine. Le Comité d'audit ne se substitue pas aux fonctions du Directeur ou du Comité exécutif ou de son Sous-comité du programme, du budget et de l'administration.

5. Le Comité d'audit examine régulièrement son mandat pour s'assurer qu'il est à jour et conforme aux meilleures pratiques des comités d'audit ou de contrôle d'organisations similaires au sein du système des Nations Unies.

Période couverte par le rapport

6. Le présent rapport annuel couvre les activités du Comité d'audit lors de sa 22^e session en novembre 2021 (session d'automne) et sa 23^e session en avril 2022 (session de printemps). Compte tenu des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19, ces deux sessions se sont tenues virtuellement.

7. En règle générale, pour chaque réunion, un ordre du jour est convenu et un calendrier établi pour les sessions ouvertes et fermées (ces dernières pour discuter de questions confidentielles et sensibles). Après chaque réunion, le Comité d'audit prépare un compte rendu avec des commentaires et des recommandations à l'intention du Directeur. Un rapport annuel est préparé pour être soumis au Comité exécutif lors de sa réunion de juin chaque année. Ce rapport est un bref résumé des principaux sujets et questions qui ont été discutés et contient ce que le Comité d'audit considère être ses constatations et recommandations les plus importantes.

8. De 2015 jusqu'à la 169^e session du Comité exécutif (CE169), le Comité d'audit a formulé 74 recommandations à l'intention du BSP, dont 67 avaient été clôturées avant la 170^e session du Comité exécutif (CE170). Le Comité d'audit a reconnu le travail effectué par la Direction et a accepté de clôturer d'autres recommandations au cours de la période couverte par le présent rapport, en précisant les actions nécessaires pour parvenir à ce résultat. Le Comité d'audit a également invité le BSP à demander des éclaircissements concernant les recommandations lorsque cela s'avère nécessaire. Le BSP a pris note de l'état actualisé des recommandations, qui est reflété dans le tableau ci-après.

Tableau 1. État des recommandations formulées par le Comité d’audit depuis 2015

Année de formulation	Recommandations				
	Formulées à partir du CE169	Clôturées à partir du CE169	Formulées au cours de la période	Clôturées au cours de la période	Ouvertes en date du CE170
2015	14	14	-	-	-
2016	14	14	-	-	-
2017	21	21	-	-	-
2018	14	14	-	-	-
2019	8	4	-	3	1
2020	1	-	-	1	-
2021	2	-	2	1	3
2022	-	-	2	-	2
Total	74	67	4	5	6

Note : quatre recommandations ont été combinées/suivies avec d’autres recommandations. Ces recommandations n’ont été comptées qu’une seule fois.

9. Le Comité d’audit a clôturé quatre recommandations au cours de sa 22^e session et une recommandation au cours de sa 23^e session.

II. QUESTIONS RELATIVES AUX ENQUÊTES ET À L’ÉTHIQUE

10. L’enquêteur principal a informé le Comité d’audit du travail entrepris par le Bureau des enquêtes, y compris les tendances et les réalisations récentes. Le Bureau des enquêtes a continué de constater une baisse du nombre de rapports, probablement en raison de la prolongation du télétravail d’urgence et des restrictions de voyage. Il convient de noter qu’il y a eu une hausse des plaintes pour fraude de 2020 à 2021. L’enquêteur principal a attribué cette tendance aux mesures prises par le BSP pour mieux détecter les nouvelles fraudes (par exemple, l’élaboration de nouveaux profils de risque de fraude). Le Comité d’audit a également été informé que les travaux sur le protocole d’enquête (recommandation AC18.3) étaient en cours. Le Bureau des enquêtes continuera à examiner le protocole en collaboration avec le Système d’intégrité et de gestion des conflits et vise à ce que le protocole soit finalisé pour la session d’automne 2022.

11. Tout en appréciant la présentation faite par l’enquêteur principal sur le travail du Bureau des enquêtes, le Comité d’audit se réjouit de recevoir enfin le protocole d’enquête. Par conséquent, la recommandation de longue date concernant le protocole d’enquête reste ouverte.

12. Le responsable du programme d’éthique a donné au Comité d’audit une vue d’ensemble du travail du Bureau d’éthique. Il a eu le plaisir d’annoncer que la politique de prévention de l’exploitation et des abus sexuels, la politique de lutte contre la fraude et la corruption et la politique de protection contre les représailles avaient toutes été publiées en 2021. Le Bureau d’éthique a également entrepris des initiatives liées à la divulgation des conflits d’intérêts pour les candidats en cours de recrutement et les consultants, à la

réalisation d'une enquête sur l'environnement éthique et à l'élaboration d'un nouveau code d'éthique.

13. En ce qui concerne la politique de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, le Comité d'audit a demandé quelles étaient les obligations des personnes et des entités collaborant avec l'OPS. Le responsable du programme d'éthique a expliqué que, bien que le BSP n'ait pas le pouvoir de faire appliquer la politique par des personnes ou des entités extérieures à l'Organisation, on s'attend néanmoins à ce qu'elles s'y conforment. Il a ajouté que le BSP examinait les moyens d'inclure les principes contenus dans la politique de l'OPS dans les accords avec les fournisseurs, les prestataires et les partenaires. Le Comité d'audit a également été informé que des discussions étaient en cours concernant la participation de l'Organisation à l'initiative Clear Check des Nations Unies¹ afin que les personnes ayant commis des inconduites ailleurs dans le système des Nations Unies soient signalées et ne soient pas employées par l'OPS.

14. Compte tenu des développements concernant la politique en matière de fraude, le Comité d'audit a clôturé la recommandation en suspens et a exprimé son souhait de recevoir des mises à jour sur les résultats du travail du responsable du programme d'éthique.

III. SÉCURITÉ INFORMATIQUE

15. Le BSP a informé le Comité d'audit des statistiques contenues dans le tableau de bord des mesures de sécurité informatique, notamment : *a)* les incidents survenus au cours des 12 derniers mois, *b)* les vulnérabilités émergentes en termes de sécurité sur différentes plateformes, *c)* les mesures prises pour accroître la sensibilisation à la sécurité à l'échelle de l'Organisation et la conformité des utilisateurs, *d)* les nouvelles mesures liées aux dépenses de sécurité informatique et à la conformité des fournisseurs de solutions et *e)* les améliorations à venir en matière de sécurité, telles que les mises à jour automatiques pour les appareils traditionnels et mobiles. Le Comité d'audit a été informé que le BSP a conservé la meilleure note en matière de cybersécurité parmi les agences du système des Nations Unies. Le Comité d'audit a également été informé que le spécialiste de la sécurité informatique avait quitté l'Organisation et qu'une offre avait été faite à un candidat pour occuper ce poste, désormais à un niveau plus élevé que celui qui lui était précédemment attribué.

16. Le Comité d'audit a reconnu que les tableaux de bord constituaient une bonne pratique et s'est réjoui d'apprendre que le BSP avait pris des mesures pour réduire les risques en recrutant un nouveau spécialiste de la sécurité informatique. Reconnaisant les vulnérabilités potentielles associées aux systèmes informatiques parallèles, le Comité a demandé si le BSP avait un plan pour minimiser l'utilisation de ces systèmes au niveau des pays. Le Comité d'audit a également exprimé son soutien à l'ajout de la mesure des dépenses de sécurité informatique, ainsi qu'aux efforts visant à allouer davantage de

¹ De plus amples informations sont disponibles sur : <https://unsceb.org/briefing-note-clear-check>.

ressources financières aux questions de cybersécurité. Ces deux questions sont traitées actuellement par le BSP.

17. En ce qui concerne les risques que posent les systèmes informatiques parallèles, le BSP a répondu qu'il travaillait activement à la définition de l'architecture des données et de l'architecture technologique à venir afin d'avoir une approche plus complète pour les nouveaux projets en cours d'élaboration. Une liste des systèmes et des bases de données actuels a également été établie afin de faciliter l'application des normes de données sur l'ensemble de ces plateformes, ainsi que l'inclusion de ces systèmes dans les évaluations (c'est-à-dire tests de pénétration et tests de vulnérabilité réguliers).

18. Le Comité d'audit a remercié le BSP pour ses commentaires et lui a recommandé d'inclure ces types de contrôles dans les mises à jour régulières, y compris des informations spécifiques sur le suivi et la surveillance de la sécurité informatique dans les bureaux de représentant, des mises à jour sur les menaces de cybersécurité émergentes, ainsi que l'identification et le contrôle des systèmes informatiques parallèles.

19. Le Comité d'audit a également souligné l'importance de la formation des employés à la cybersécurité et de la conformité avec cette formation. Le Comité d'audit a discuté de mesures visant à encourager davantage de personnel à suivre la formation requise, notamment en établissant un lien entre l'achèvement du cours et la performance. Le BSP est convenu qu'il serait nécessaire d'inciter le personnel à suivre la formation, mais a émis des réserves quant à l'adoption d'une approche plus contraignante. En conséquence, le Comité d'audit a recommandé au BSP d'élaborer un plan visant à améliorer la conformité avec sa formation en cybersécurité.

20. Enfin, en ce qui concerne le degré d'assurance indépendante sur les processus informatiques, le BSP a indiqué au Comité d'audit qu'un examen externe a été réalisé par le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) pour la dernière fois en 2015. Depuis lors, d'autres évaluations ciblées ont été réalisées dans le cadre de contrats entre la direction et des tiers, notamment des exercices de pénétration effectués en juillet 2020 et un examen externe de la sécurité concernant la mise en œuvre au BSP du service de Microsoft pour le stockage en nuage. Le Comité d'audit a également été informé que le Bureau de l'audit interne n'ajouterait pas immédiatement un tel examen à son plan de travail actuel et qu'il laisserait plutôt le temps aux changements décrits précédemment de se mettre en place. Le Comité d'audit a réaffirmé la valeur d'examen d'assurance complets, indépendants et objectifs, sur une base périodique en tant que mécanisme efficace pour identifier les lacunes et les vulnérabilités à travers un ensemble plus large d'assurances, et a maintenu sa recommandation correspondante ouverte.

IV. VIABILITÉ DE L'ASSURANCE MALADIE APRÈS LA CESSATION DE SERVICE

21. Il a été rappelé au Comité d'audit que le passif de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI, selon le sigle anglais) avait augmenté de manière significative

ces dernières années, principalement en raison d'une évolution défavorable des taux d'intérêt du marché. À la demande du Comité de contrôle mondial de l'assurance-maladie du personnel (SHI, selon le sigle anglais) de l'OMS, l'OPS travaille à l'élaboration d'un plan combinant la réduction du coût des demandes de remboursement et l'augmentation des cotisations. Ce plan a été présenté au Comité de contrôle mondial de l'assurance-maladie du personnel lors de sa réunion d'avril 2021.

22. Le BSP a informé le Comité d'audit de son travail pour faire face aux risques associés à l'ASHI. Le BSP reste déterminé à augmenter les actifs nets de l'ASHI, malgré les défis importants auxquels il est confronté. Plusieurs initiatives sont prévues pour réaliser des économies supplémentaires, notamment : *a)* l'augmentation de la contribution de l'OPS de 4 % à 8 % au titre du passif non financé au moyen d'une « taxe ASHI » et *b)* la mise en œuvre d'une surtaxe de 10 % sur les postes de non-fonctionnaires, qui serait payée par les entités qui embauchent. Le BSP envisage également de mettre en place un nouvel administrateur tiers en Amérique latine et dans les Caraïbes et a discuté de cette proposition avec le Comité de contrôle mondial de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS.

23. Le Comité d'audit a reconnu que les mesures d'économie avaient porté leurs fruits et a noté que l'évolution des taux d'intérêt entraînait une diminution nette de l'évaluation du passif global. Le Comité d'audit a également demandé des éclaircissements sur la gestion des rendements sur investissements et a soutenu les mesures prises par le BSP pour mettre en commun ses investissements avec ceux des actifs de l'ASHI de l'OMS.

24. Reconnaisant les mesures prises par la direction pour faire face au passif de l'ASHI et les progrès réalisés à ce jour, le Comité d'audit a clôturé sa recommandation en suspens.

V. PROGRAMME, BUDGET ET ÉVALUATION

25. À compter du 16 juillet 2020, le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a été rebaptisé Bureau d'audit interne, étant donné que la fonction d'évaluation précédemment attribuée à l'ancien bureau de contrôle interne et services d'évaluation a été transférée au Département de la planification et du budget (PBU), rebaptisé par la suite Département de la planification, du budget et de l'évaluation (PBE). L'objectif était de veiller à ce que l'évaluation soit incluse dans le cycle de planification du BSP et, il est espéré, de permettre au BSP d'utiliser activement les résultats des évaluations futures.

26. Le BSP a présenté brièvement le budget programme de l'OPS 2022-2023, adopté par le 59^e Conseil directeur en septembre 2021, et a fait le point sur la politique d'évaluation de l'OPS. Le BSP a indiqué au Comité d'audit que la fonction d'évaluation était reconnue comme un pilier essentiel du cadre de gestion axée sur les résultats du BSP et a souligné que la politique était alignée sur les normes des Nations Unies et de l'OMS, ainsi que sur les meilleures pratiques internationales. Trois évaluations ont été menées à bien ; cinq évaluations sont en cours ou en phase de conception initiale ; et une évaluation supplémentaire est prévue pour 2022. Pour éviter de créer une approche parallèle, les

rapports sur les évaluations ont été liés aux processus de planification, de budgétisation et de suivi pour 2022-2023. Le BSP a fait savoir que les enseignements tirés de chaque évaluation seraient utilisés pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

27. Faisant référence à la recommandation en suspens du Comité d'audit, en particulier à la composante d'examen par les pairs, le BSP a souligné que cette approche était reconnue comme une bonne pratique. Toutefois, il fallait suffisamment de temps pour mettre tout d'abord en œuvre la politique et documenter les enseignements tirés avant l'examen par les pairs. À la suite de ces informations, le Comité d'audit est convenu de clôturer la recommandation. Le Comité d'audit attend également des mises à jour sur la performance de la fonction d'évaluation lors de ses prochaines réunions.

VI. GESTION DU RISQUE INSTITUTIONNEL ET SYSTÈME D'INFORMATION POUR LA GESTION DU BSP

28. Le BSP a fourni au Comité d'audit une mise à jour sur les principaux développements liés au PMIS qui ont été mis en œuvre au cours de la période couverte par le présent rapport. Ces développements comprenaient, entre autres : *a)* de nouvelles fonctionnalités, y compris l'automatisation des processus robotisés liés aux processus de passation de marchés, l'automatisation des tests Workday, la modernisation du système de planification stratégique et de suivi, les opérations d'approvisionnement en vaccins anti-COVID, et le processus de recrutement, *b)* la mise en œuvre de nouveaux tableaux de bord et l'amélioration de l'analyse des données pour la prise de décisions et *c)* l'introduction de contrôles internes supplémentaires.

29. Le BSP a également fait une présentation sur la manière dont la deuxième ligne de défense, en particulier le niveau de gestion des contrôles internes, peut être renforcée. Des actions clés pour renforcer la deuxième ligne ont été notées. Par exemple, la certification trimestrielle de conformité effectuée par les responsables de centres de coûts a été citée comme un outil important pour recueillir des informations systématiques et examiner les performances de conformité à tous les niveaux de l'Organisation.

30. Le Comité d'audit a remercié le BSP pour les présentations et a demandé comment le BSP coordonnait l'arrêt d'utilisation de divers outils et systèmes, comme prévu dans la feuille de route stratégique du PMIS pour 2022. En outre, le Comité d'audit a demandé des éclaircissements sur les rôles et les responsabilités en matière de supervision par rapport aux trois lignes de défense. Le BSP a expliqué que les responsabilités étaient fonction du processus opérationnel et qu'une coordination entre différents domaines était souvent nécessaire. Il a également été indiqué que la supervision exercée par la deuxième ligne de défense dépendait du processus en question. Le BSP a souligné l'importance de la fonction de conformité et des tableaux de bord en termes de suivi.

31. Le BSP a également reconnu qu'un plus grand alignement entre la fonction de gestion des risques et la fonction de conformité était nécessaire et a informé le Comité

d'audit que le BSP prévoyait d'intégrer la conformité sous l'égide de la gestion du risque institutionnel.

32. Le Comité d'audit a remercié le BSP pour sa présentation et a exprimé son intérêt continu pour le développement des tableaux de bord de gestion des risques. Le Comité d'audit a demandé à examiner de plus près certains tableaux de bord et rapports de conformité mentionnés au cours de la présentation lors de sessions ultérieures, afin de pouvoir se concentrer sur les mesures d'atténuation des risques prises par la direction ainsi que sur sa capacité à suivre l'étendue du risque résiduel.

VII. QUESTIONS D'AUDIT INTERNE

33. Le vérificateur général a fait une brève mise à jour de l'état d'avancement du plan de travail du Bureau de l'audit interne. Le Comité d'audit a également reçu le projet de rapport du Bureau de l'audit interne pour 2021 (document CE170/23), qui sera présenté sous un point distinct de l'ordre du jour au Comité exécutif en juin 2022. Le vérificateur général a informé le Comité d'audit que quatre audits thématiques et quatre audits de bureaux de représentant étaient prévus pour l'année suivante. L'un des audits thématiques était un audit de la deuxième ligne de défense du BSP, demandé par le Comité d'audit l'année dernière.

34. Le projet de rapport du Bureau de l'audit interne a noté qu'aucune évaluation insatisfaisante n'a été attribuée aux différentes missions d'audit interne en 2021. C'est la quatrième année consécutive sans évaluation globale insatisfaisante et la cinquième année sans évaluation insatisfaisante pour les bureaux de représentant. Le vérificateur général a conclu que les contrôles internes restent globalement adéquats dans l'ensemble du BSP.

35. Au cours de la discussion sur les domaines de risque apparus lors de l'élaboration du plan d'audit interne, le vérificateur général a souligné que, conformément à une recommandation antérieure du Comité d'audit, son bureau a inclus dans son plan de travail un audit du Centre d'information sur les sciences de la santé pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BIREME), étant donné que cette entité n'avait pas été auditée en huit ans. Le Comité d'audit a noté que le bureau de représentant en Argentine ne figurait pas dans le plan d'audit interne actualisé et a réaffirmé l'importance de veiller à ce que tous les bureaux de représentant fassent l'objet d'audits périodiques en temps opportun.

36. En réponse à une question du Comité d'audit, le vérificateur général a déclaré que le fait de nécessiter l'acceptation des conclusions avant l'émission d'un rapport n'était plus un obstacle à l'efficacité puisque l'émission des rapports n'est plus retardée. Le vérificateur général a déclaré que les rapports étaient communiqués à ceux qui étaient audités au moment où la Directrice recevait le rapport, mais que l'acceptation des conclusions par la Directrice n'intervenait qu'après son examen des rapports.

37. Quatre rapports d'audit interne ont été discutés en détail avec le vérificateur général. Le premier rapport examiné était l'audit interne du bureau de représentant et du programme PROMESS à Port-au-Prince (Haïti). Le deuxième rapport examiné était l'audit

interne des services partagés au sein du BSP. Le troisième rapport examiné était l'audit interne de la conformité administrative des opérations d'urgence de l'OPS et le quatrième rapport examiné était l'audit interne des demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie du personnel.

38. Le Comité d'audit a également été informé de l'état d'avancement des recommandations relatives au Bureau de l'audit interne et du processus d'examen de l'évaluation de la qualité de l'audit interne. Le vérificateur général a indiqué que 86 % de l'ensemble des recommandations formulées pour la période de cinq ans s'achevant le 31 décembre 2021 avaient été mises en œuvre par la direction et qu'une seule recommandation était en suspens depuis plus de deux ans.

39. En ce qui concerne l'examen de l'évaluation de la qualité de l'audit interne, le vérificateur général a communiqué au Comité d'audit une proposition pour la réalisation de la mission, y compris la portée, les objectifs, la méthodologie, le calendrier et les noms des personnes qui effectueront la mission. Le Comité d'audit a pris note de la proposition et a demandé que les entretiens du Comité d'audit soient réalisés avec le Comité dans son ensemble plutôt qu'avec certaines personnes. Étant donné que les informations fournies sur l'évaluation de la qualité de l'audit interne ont répondu aux attentes de la recommandation du Comité d'audit, ce dernier a clôturé la recommandation en suspens.

VIII. QUESTIONS D'AUDIT EXTERNE

40. Le BSP a donné au Comité d'audit un aperçu du Rapport financier du Directeur pour 2021. Le Commissaire aux comptes, le National Audit Office du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord (NAO), a évoqué les constatations préliminaires de son audit des états financiers inclus dans ce rapport.

41. Comme cela a été le cas les années précédentes, le Comité d'audit a reçu cette présentation avant la certification des comptes, afin de lui permettre de comprendre les questions et de fournir tout conseil avant la finalisation et la certification. Cette pratique est conforme à une explication donnée par le NAO dans le passé, à savoir que le fait de présenter ses constatations au Comité d'audit après la signature du Rapport du Commissaire aux comptes diminuerait la valeur que le Comité d'audit pourrait apporter au travail et aux recommandations du NAO. Reconnaissant que le Comité d'audit agit à titre consultatif et qu'il n'approuve ni n'avalise les états financiers, il est convenu que la contribution avant la certification est plus utile qu'après l'achèvement de l'intégralité de l'exercice.

42. Le Comité d'audit a été satisfait du projet de rapport d'achèvement de l'audit du Commissaire aux comptes, notant que le travail du Commissaire aux comptes a été mené à bien conformément au plan d'audit pour 2021. Le Comité d'audit a estimé que l'évaluation par le Commissaire aux comptes des risques d'inexactitudes importantes était rigoureuse et complète. Les principales constatations de l'audit mises en évidence dans le projet de rapport portent notamment sur l'évaluation des terrains et des bâtiments et sur le passif de l'ASHI, ainsi que sur les questions obligatoires de fraude et de contrôle interne.

Au moment de la réunion, il a été estimé qu'aucune de ces questions ne devrait entraîner une réserve pour les états financiers de fin d'exercice 2021.

43. À la demande du Comité d'audit, deux recommandations en suspens du Comité d'audit ont été discutées, plus précisément, la recommandation sur la synchronisation du plan comptable et la recommandation relative à la refonte des modèles de données financières. En ce qui concerne la synchronisation du plan comptable, le BSP a conclu que le plan comptable actuel fournissait les informations nécessaires au suivi du budget. En ce qui concerne les modèles de données financières, le BSP a mis en œuvre de nouvelles procédures pour faciliter les processus de clôture dans Workday. En conséquence, le BSP a confirmé que la piste d'audit était intacte et s'améliorait, et a donc considéré que les recommandations avaient été mises en œuvre.

44. Le Comité d'audit a pris note des commentaires et s'est montré satisfait des informations présentées. Prenant note des progrès significatifs réalisés par le BSP sur les deux fronts, le Comité a clôturé les deux recommandations.

45. Le Comité d'audit a également reçu un rapport sur les recommandations de l'audit externe en cours. Constatant la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations, le Comité d'audit a demandé au Commissaire aux comptes de collaborer avec la direction pour identifier les recommandations de longue date ainsi que celles pour lesquelles il existe une divergence entre le Commissaire aux comptes et le BSP, de déterminer le rapport coûts-avantages, d'évaluer les ressources disponibles et d'envisager d'avoir une discussion avec le Comité d'audit sur l'opportunité de clôturer une recommandation, plutôt que de la laisser en suspens et de repousser l'échéance. Pour les autres recommandations en suspens, le Comité d'audit organisera une discussion détaillée des recommandations par sujet et invitera les parties responsables au sein du BSP pour ces sujets à participer à la discussion.

IX. CONCLUSION

46. Le Comité d'audit s'est félicité de la coopération dont il a bénéficié de la part de la Directrice et de la direction. Ce soutien et cette coopération sans réserve ont été déterminants pour les progrès réalisés concernant le large éventail de questions examinées par le Comité d'audit et sur lesquelles il a formulé des recommandations.

47. Les priorités du Comité d'audit pour l'année à venir seront les suivantes : *a)* la révision du mandat du Bureau des enquêtes conformément aux meilleures normes du système des Nations Unies, *b)* les questions de cybersécurité, *c)* les mises à jour sur le suivi des risques et la conformité dans le contexte de la gestion du risque institutionnel et *d)* l'état d'avancement des recommandations en suspens découlant du travail du Commissaire aux comptes. Le Comité d'audit a également l'intention d'examiner les recommandations issues de la dernière réunion des Présidents des Comités d'audit des Nations Unies et de déterminer leur applicabilité aux travaux du Comité d'audit de l'OPS, y compris les bonnes pratiques recommandées pour les Secrétariats des Comités d'audit des Nations Unies.

X. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AUDIT ÉMISES DURANT LA PÉRIODE COUVERTE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS ÉMISES LORS DES PÉRIODES PRÉCÉDENTES

Recommandation 1. Le Comité d'audit recommande au BSP d'élaborer un plan visant à favoriser la conformité avec sa formation en cybersécurité, comprenant des actions concrètes et des mesures de performance.

Recommandation 2. Le Comité d'audit recommande, pour sa prochaine réunion, que le BSP et le Commissaire aux comptes travaillent ensemble pour rationaliser le contenu du rapport sur les recommandations en cours du Commissaire aux comptes, y compris en séparant les recommandations *a)* qui ne sont plus jugées utiles et *b)* sur lesquelles il existe un désaccord entre les deux parties.

Recommandation 3. Le Comité d'audit recommande au BSP d'identifier tous les contrôles de deuxième ligne de défense utilisés pour gérer les risques de cybersécurité dans les bureaux de représentant de l'OPS/OMS et d'inclure ces contrôles ainsi que les mesures de performance correspondantes dans le tableau de bord des mesures de sécurité informatique.

Recommandation 4. Le Comité d'audit recommande au BSP de préparer le mandat de l'évaluation externe de la qualité, y compris le calendrier, et de fournir le document au Comité pour examen et commentaires lors de sa session de printemps.

Recommandation de 2021. Le Comité d'audit recommande que le Bureau de l'audit interne facilite une évaluation externe indépendante de la sécurité informatique afin de renforcer l'indépendance et l'objectivité du processus.

Recommandation de 2019. Le Comité d'audit recommande que le mandat du Bureau des enquêtes soit révisé en tenant compte de ses observations, y compris les détails en ce qui concerne : *a)* les procédures de réception des allégations, *b)* les voies hiérarchiques du Bureau des enquêtes et *c)* le suivi des mesures prises à la suite des conclusions des enquêtes, et que le mandat révisé soit soumis à son examen. Il recommande également que les futures présentations incluent des statistiques indiquant le nombre d'affaires impliquant des parties externes par rapport aux parties internes. Enfin, le Comité demande que le protocole d'enquête révisé lui soit présenté pour qu'il puisse formuler ses observations.

- - -